

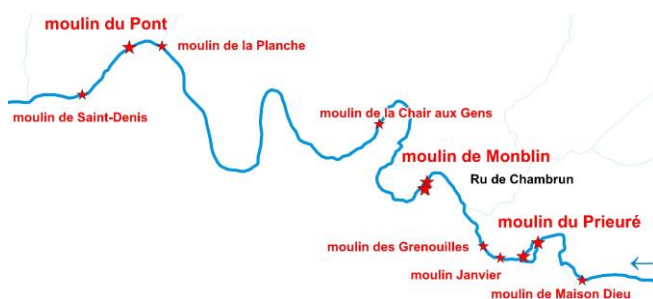
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ASSISTANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DES 3 OUVRAGES « GRENELLE » SUR LE GRAND MORIN

DONNÉES GÉNÉRALES

Domaine : RCE
Type de prestation : Étude + MOE
Localisation : Seine-et-Marne (77)
Client : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Morin (SIVHM)
Date de prestation : 2013
Montant de l'étude : k€ HT

CONTEXTE

Le Syndicat Intercommunal de la vallée du Haut Morin engage en 2011, une étude de restauration de la continuité écologique sur les 3 ouvrages classés « Grenelle » : Moulin du Pont à St-Remy-la-Vanne, Moulin de Montblin et Moulin du Prieuré à la Ferté-Gaucher.



MISSION

Étude de faisabilité préalable à une mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique.

Objectifs

MISE EN ŒUVRE

Phase 1 : État des lieux et diagnostic

Collecte et analyse des données existantes,
Visites de terrain et concertation sur site
Campagne topographique et bathymétrique
Diagnostic de l'état initial
Étude géotechnique
Étude de modélisation hydraulique 2D ou 1D/2D
Propositions de 2 scénarios d'aménagements au stade avant-projet sommaire

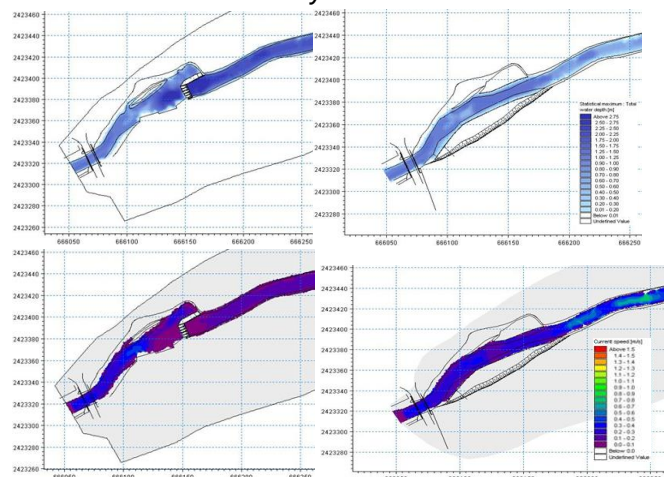
Phase 2 : Dossiers réglementaires

Réalisation des dossiers d'autorisation Loi sur l'eau et code l'environnement et de déclaration d'intérêt générale.

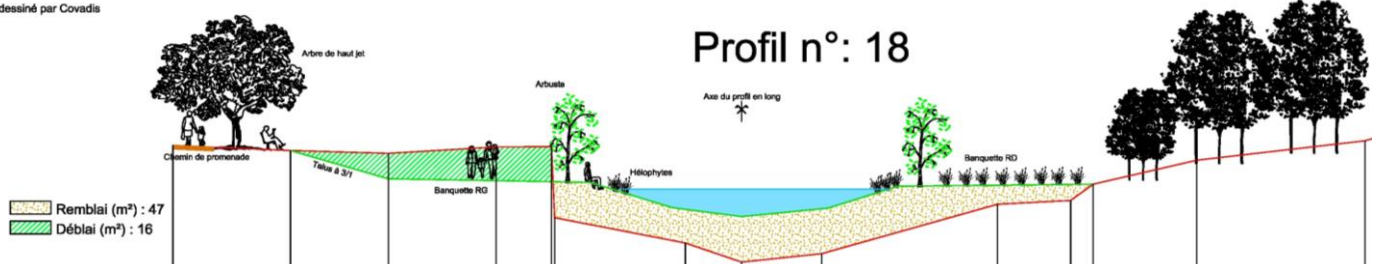
Phase 3 : Assistance (AMO) pour la passation du Contrat de Travaux (ACT) pour le choix du maître d'œuvre

Exemple du moulin du Pont à St-Remy-la-Vanne :

Modélisation en débit moyen



Profil dessiné par Covadis



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ASSISTANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DES 3 OUVRAGES « GRENELLE » SUR LE GRAND MORIN

Pour le cas du moulin du Pont, au vu de l'absence d'usages et d'enjeux majeurs liés à l'ouvrage, le COPIL s'est positionné sur le scénario d'aménagement optimal, consistant à supprimer le complexe hydraulique et à renaturer le Grand Morin.

Plan de masse des aménagements



Photomontage du site aménagé



Photographie de l'ouvrage à l'état initial



Photomontage du site aménagé



Impact des aménagements :

- Restauration du libre écoulement des eaux et de la continuité piscicole et du transport des sédiments
- Vitesses + élevées sur le bief amont
- Niveau d'eau abaissé en amont, jusqu'à 1.55 m en étiage.
- Pas de risques d'érosion dommageable
- Banquettes submergées facilement en situation de crue
- Risques d'inondations réduits en amont et suppression des risques de formation d'embâcles
- Risques d'inondations non aggravés en aval
- Suppression des contraintes de gestion et d'entretien

